

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NEUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	9

Séance n° 4 du 16 Septembre 2025

DATE DE LA CONVOCATION
le 11 Septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le Mardi seize Septembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Georges DEMANET, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Philippe HENNEQUIN, Pascal PETITBON.

Absents : Gérard VIEUBLED, Patrick BOUTEILLER, Nathalie ANCELIN excusée représentée par Philippe HENNEQUIN, Manuella PESTEL excusée, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE, Majda LACHGAR, et Emilie GUYARD.

Secrétaire : Philippe HENNEQUIN

❖ *Délibération n° CM..28 -2025*

Suppression d'un emploi permanent – Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au Conseil Municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, compte tenu du départ en retraite d'un agent, il convient de supprimer un emploi permanent, à temps complet, de catégorie A au grade de Secrétaire de mairie relevant du cadre d'emplois des secrétaires de mairie,

Vu l'avis favorable de la commission plénière en date du 10 septembre 2025 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 11 Septembre 2025.

De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail
Administrative	Adjoint administratif territorial	Agent polyvalent	35 heures
Administrative	Adjoint administratif territorial	Agent d'accueil polyvalent	35 heures

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

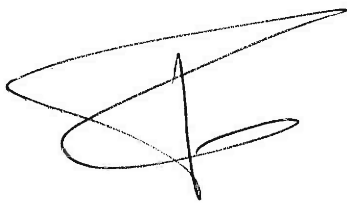
DECIDE

♦ **de supprimer** au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet de secrétaire de mairie relevant de la catégorie hiérarchique A du cadre d'emplois des Secrétaires de mairie à raison de 35h,

♦ **de charger** Mr le Maire, de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

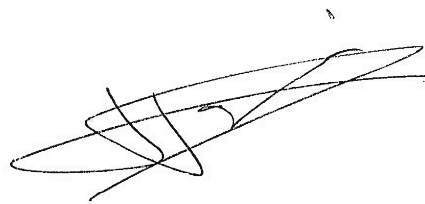
ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme, le 17 Septembre 2025



Jean-Marie DURIEZ, Maire

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte publié le 17 Septembre 2025.



Philippe HENNEQUIN, Secrétaire